

Audience avec Monsieur GERIN, secrétaire général de l'académie de Bordeaux

Monsieur GERIN, secrétaire général de l'académie de Bordeaux, nous a reçus en audience le mercredi 25 mai 2016. Il était accompagné de Monsieur KESSENHEIMER, délégué académique aux formations professionnelles et technologiques initiales et continues ; Monsieur MORTELETTE, Chef du service académique d'information et d'orientation ; Monsieur MACE, secrétaire général adjoint, délégué à l'organisation scolaire et universitaire et de Monsieur GUIRAL, doyen IEN ET EG. La délégation du SNUEP était composée de Paul BOUSQUET, Jérôme JOLIVET et Nasr LAKHSASSI.

Cette audience a duré 2h30 et s'est déroulée dans un climat de respect avec un moment fort pendant la discussion sur le développement de l'apprentissage. Plusieurs sujets ont été abordés : la circulaire de rentrée spécifique à l'enseignement professionnel, conditions de travail des collègues ; décrochages, passerelles ; rénovation de la voie professionnelle ; cartes des formations ; SEGPA ; EREA ; ULIS ; stagiaires ; apprentissage ; problèmes spécifiques concernant quelques établissements....

Nous avons avancé plusieurs arguments pour montrer que le métier devient difficile et que les conditions de travail des collègues ne cessent de se dégrader. Ainsi le lycée professionnel est sollicité pour résoudre une grande partie des problèmes que connaît notre système d'éducation et de formation. Nous avons montré que l'on demande trop au LP sans aucune évaluation des conséquences néfastes, sur la qualité de formation et sur les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants.

Nous avons exposé nos attentes pour la valorisation de l'enseignement professionnel et l'amélioration de l'orientation des élèves vers la voie professionnelle.

Nous avons aussi rappelé les problèmes liés aux cartes des formations, puisque nous constatons que la carte de la formation initiale sous statut scolaire n'évolue presque pas contrairement à celles du privé et de l'apprentissage.

Et concernant des problèmes spécifiques aux établissements, nous avons informé les collègues des réponses du rectorat et les démarches à suivre pour continuer ou ouvrir les négociations avec les services concernés.

Même s'il nous restait quelques points à aborder, nous nous sommes séparés après plus de 2h30 de débats et de riches échanges.

Recrutement des PLP :

L'enseignement professionnel en manque d'enseignant-es

En cette période de tensions sociales, les stations-service ne sont pas les seules à être impactées par la pénurie ! Ce phénomène touche aussi les concours de recrutement d'enseignant-es de la voie professionnelle.

Si tous les résultats ne sont pas encore connus, ceux des concours réservés ne laissent rien augurer de bon ! Ce sont 529 postes (sur 883 ouverts) qui n'ont pas été pourvus à cette session, soit un taux de couverture (rapport entre le nombre d'admis et le nombre de postes) moyen d'environ 40 %. Dans certaines disciplines, il n'y a pas un-e seul-e admis-e. Ce qui illustre le paradoxe de ces concours réservés aux enseignant-es contractuel-les. Ces dernier-es enseignent depuis des années mais ne sont pas jugé-es assez « professionnel-les » pour être admis-es aux concours !

Ces premiers chiffres ne font que confirmer la crise de recrutement que connaît l'enseignement professionnel public. Selon un bilan de la DEPP, les CAPLP sont les plus touché-es par cette pénurie avec 28 % des postes non pourvus en 2015. Sur 3317 postes ouverts aux trois concours, ce sont 930 postes de PLP qui n'ont pas été pourvus !

Parmi les disciplines les plus touchées par cette crise de recrutement, les Biotechnologies se distinguent avec un taux atteignant à peine 38 % des postes pourvus (154 postes non pourvus sur 250). De manière plus générale, ce sont les disciplines professionnelles qui sont les plus touchées par cette désaffection (Génie civil option construction et réalisation des ouvrages : 31,48 % des postes pourvus, Génie industriel option matériaux souples : 38,10 % etc.).

Cette crise est générale et illustre le manque d'attrait criant de nos métiers !

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation alarmante, conséquence de l'absence de réels parcours de formations pour les futur-es PLP. Le SNUEP-FSU revendique leur mise en place et celle de dispositifs de pré-recrutements.

Le gouvernement s'est engagé à créer 1000 postes dans l'enseignement professionnel public. Sans une réelle amélioration de l'attractivité des nos métiers, il est peu probable que ces postes soient pourvus. Encore une opération de communication ! Pour le SNUEP-FSU, améliorer l'attractivité du CAPLP implique nécessairement une revalorisation salariale et une amélioration de conditions de travail des PLP.

D'après une note de la Depp publiée en mai 2016, 14 % des postes ouverts aux concours enseignants externes du 2nd degré 2015 sont restés vacants. Certaines disciplines concentrent les difficultés : 28 % au CAPLP, 23 % au Capes de mathématiques et 20 % en anglais. Ci-dessous la situation concernant les PLP :

	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Disciplines d'enseignement général	689	5002	2548	1518	689
Disciplines professionnelles	1161	7502	3387	1771	836
Total PLP	1850	12504	5935	3289	1525

Maintenant, on ne pourra plus dire, « on ne savait pas...» POURQUOI VEULENT-ILS TRANSFORMER LES LP EN CFA ?

En février 2016, la commission des affaires sociales du Parlement a rejeté les propositions de Christian Estrosi pour modifier les lois sur l'enseignement professionnel et l'apprentissage. Le Café pédagogique du 4 février le résume ainsi : « *Cette proposition de loi vaut la peine qu'on s'y arrête. Car elle donne une idée de ce que pourrait être l'avenir de l'enseignement professionnel en cas d'alternance au pouvoir en 2017. Si les objectifs de la droite pour l'Ecole semblent encore un peu flous, avec deux projets radicalement différents, le rétablissement de l'apprentissage à 14 ans est une constante des propositions de la droite depuis 2012.*

L'article premier de la proposition de loi Estrosi réorganisait complètement l'enseignement professionnel en le confiant totalement aux régions. "Je propose, à l'article 1er, que la région pilote l'ensemble de la formation professionnelle initiale et devienne l'interlocuteur unique de la filière", écrit C Estrosi. "Avec cet article, je souhaite permettre à la région de décider de la création de lycées professionnels en fonction des besoins identifiés sur son territoire, comme elle le fait déjà pour les centres de formation d'apprentis (CFA), à travers les conventions. Un amendement permettra ainsi à la région d'arrêter la carte régionale des formations professionnelles initiales sans que l'accord du recteur soit nécessaire. La région serait également chargée d'ouvrir et de fermer les sections de formation professionnelle initiale sous statut scolaire – compétence aujourd'hui dévolue aux autorités académiques. L'objectif est de rendre l'offre de formation mieux adaptée aux besoins économiques locaux en optimisant l'organisation et la carte des formations. Je souhaite à terme que les régions encouragent la fusion des CFA et des lycées professionnels afin de tendre vers la création de centres d'apprentissage professionnel régionaux, ce qui assurerait tout à la fois une meilleure lisibilité et des économies budgétaires substantielles."

En clair, la proposition de loi vise la suppression des lycées professionnels qui seraient remplacés par des centres d'apprentissage. C'est une modification fondamentale de l'enseignement professionnel qui le donne aux régions et au patronat local"

Ce n'est pas la première fois que l'on vous en parle dans ce bulletin afin de vous alerter, tout comme nous le faisons quand le gouvernement actuel privilégie le développement de l'apprentissage dans nos LP, première marche avant la mise en œuvre du programme de la droite...Le texte ci-dessus a le mérite de la clarté pour ceux qui n'ont pas encore bien compris : le but essentiel de la transformation des LP en CFA, c'est bien « des économies budgétaires substantielles » !

Maintenant, soyons précis.

1- L'apprenti n'est pas un élève mais un salarié de l'entreprise dans laquelle il a signé un contrat d'apprentissage. A ce titre, il n'a que 5 semaines de congés payés. Le responsable de l'apprenti est l'employeur ou un salarié qualifié, pas un enseignant ou formateur du CFA. Et cet apprenti passe en moyenne de 2 à 3 semaines par mois (suivant le diplôme préparé) dans l'entreprise. Economies réalisées : plus aucune responsabilité des profs dans des PFMP, plus aucune heure de cours libérée par ces périodes de formation en entreprise et plus besoin d'équipements spécifiques pour nos ateliers ou salles de formation...

2- Il sera donc mis fin au recrutement de personnels à statut de PLP pour les remplacer par des personnels enseignants ou CPE **contractuels** dans les CFA gérés par des EPLE. Ainsi, dans le statut des personnels enseignants, il est indiqué qu'ils sont d'abord recrutés en CDD et que leur temps de service est annualisé : « La durée **annuelle** du service exigible des professeurs contractuels des CFA est de 648 heures, correspondant à un service hebdomadaire moyen de 18 heures en enseignement général et technologique*.» Economies réalisées : pas de hors classe ni d'avancement au grand choix soit 23 ans et demi pour atteindre le 11^{ème} échelon au lieu de 18 ans, plus de flexibilité dans l'emploi du temps et le remplacement, et peut-être même des vacances plus courtes...Dans les CFA purs et durs, de droit privé, dépendant d'une chambre des métiers par exemple, la durée du travail des formateurs est de : 365 jours – 52 dimanches – 11 jours fériés – 36 jours de congés payés = 266 jours de travail annuel, soit 44,33 semaines × 35 heures = 1 552 heures par an arrondies à **1 560 heures de travail effectif par an journée de solidarité incluse**. Ces quotités peuvent s'apprécier sur différentes périodes (la semaine, l'année ou l'action) selon le cas. Le maximum de semaines travaillées à temps complet est de 44 par an...On voit déjà pourquoi les Régions font le forcing pour reprendre l'ensemble de l'EPP...Cela vous tente ?

3- L'apprenti en bac pro passe 52 semaines en entreprise contre 22 pour un lycéen (14 + 19 + 19). L'apprenti en CAP, 71 semaines. Comme l'enseignant n'a plus de PMFP à suivre et à assumer, l'alternance a vraiment du bon pour l'administration : quand l'apprenti de 1^{ère} année est en entreprise, celui de 2^{ème} année sera au CFA et ainsi de suite...le prof sera donc toujours sur le pont. Economies réalisées : **suppressions de plusieurs milliers de postes !** Pour preuve, un article de La Dépêche de novembre 2010 faisant état d'un CFA du 47 accueillant 500 apprentis par an encadrés par 33 formateurs. Soit à peu près la moitié des personnels enseignants d'un LP de la même taille !

Nous vous devions la clarté avant qu'il ne soit trop tard. Beaucoup de collègues reçoivent des pressions pour faire entrer l'apprentissage dans nos établissements à travers la mixité des publics ; mais ces pressions viennent de ceux qui n'ont rien à craindre pour leur poste et qui perçoivent en plus des primes pour exercer ces pressions ! Ouvrez les yeux, résistez tant qu'il est encore temps. Et puis parlons toujours d'école et d'éducation pour nos enfants. Bientôt, cela ne va plus intéresser personne...

Christian Sauce

* Source : rectorat de l'académie de Strasbourg

Les organisations, CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations :

- En multipliant et en soutenant les actions décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris reconductibles, dès ce soir.
- En travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations dans les prochains jours, sur tout le territoire et dans les professions.
- En participant à la réussite de la manifestation nationale le 14 juin à Paris,

Communiqué de presse intersyndical

Grève des enseignants de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) mercredi 1er juin

Ce mouvement concerne les personnels professeurs des écoles spécialisés des EREA de l'Académie de Bordeaux. Il est motivé par la non mise en place de négociations sérieuses pour les ORS de ces personnels, les risques de suppressions des postes d'enseignants éducateurs en internat.

Des professeurs des écoles remplacés par des contrats précaires dans l'éducation nationale.

Suite à une note de la DGRH du ministère, dans de nombreuses académies, des postes de professeurs des écoles enseignant-es éducateurs-trices au sein des internats éducatifs des EREA sont supprimés et remplacé-es par des AED, précaires et non formé-es.

Lutte contre le décrochage scolaire : encore des renoncements pour “aider le plus ceux qui en ont le moins”.

La force de l'EREA, c'est d'avoir un internat éducatif en son sein, et d'avoir des personnels formés à l'action pédagogique et éducative auprès de jeunes en difficultés et en décrochage scolaire.

Les premiers pas vers le démantèlement de l'internat éducatif, et donc à terme des EREA ont été franchis.

-Le difficile renouvellement du métier a été largement orchestré ces dernières années par le **manque généralisé depuis plusieurs années de formations** ouvertes sur les spécialités de la prise en charge des élèves dans l'enseignement adapté.

- Avec l'arrivée du nouveau cycle 3 et une orientation qui sera possible à la fin de la 6^o,

Des classes de 6^o SEGPA ont été fermées pour la rentrée 2016, notamment celle de certains EREA.

C'est pourquoi les organisations syndicales FSU, CGT éduc'action et FO, appellent les personnels des EREA d'Aquitaine à se mettre en grève et à se rassembler le 1^{er} juin 2016 à 14h devant le Rectorat de Bordeaux.

Elles demandent d'ores et déjà une audience au recteur de l'académie de Bordeaux.

Gestion des personnels contractuels

Lors du CTM du 18 mai 2016, la FSU a soulevé le dossier de la gestion des personnels contractuels qui reste bloqué en « l'attente de validation interministérielle ». Cette situation qui perdure est particulièrement inquiétante pour nos collègues, tant en ce qui concerne leur situation d'emploi que de rémunération. Les données nouvelles du bilan social devraient pourtant interpeller. L'inquiétude est renforcée par le précédent du CTM du 20 juin 2012 avec l'adoption à l'unanimité moins une abstention du projet de décret abrogeant le recours aux vacances, celui-ci n'étant depuis pas publié ; la situation créée est donc parfaitement inacceptable et la FSU en demande le déblocage immédiat.

RASSEMBLEMENT AU RECTORAT DE BORDEAUX LUNDI 30 MAI de 17h à 19h

**La formation des futurs enseignants est un enjeu décisif pour
l'avenir de nos enfants et de notre société.**

C'est pourquoi nous déplorons la dégradation du fonctionnement de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education d'Aquitaine :

- réduction des heures de formation dispensées aux futurs enseignants et éducateurs.
- manipulation juridique pour empêcher la titularisation et l'avancement d'agents reconnus pour leurs compétences depuis de nombreuses années.
- brutalité dans la gestion du personnel, mépris des usages démocratiques au sein de l'institution, non-respect de la loi sur la titularisation des contractuels et discrimination syndicale.
- volonté de suppression d'options sur certains sites départementaux.
- volonté d'entasser les étudiants dans des groupes à fort effectif.
- recrutements d'enseignants non conformes aux besoins de la formation.

L'intersyndicale, en lien avec l'UNEF et avec les élus étudiants au CE, appelle les personnels de toutes catégories, les étudiants, les fonctionnaires stagiaires de l'ESPE d'Aquitaine et tous les citoyens soutenant la cause de l'école publique à se rassembler devant le Rectorat lundi 30 mai à partir de 17h.

L'intersyndicale FSU/CGT/CFDT

